



Le Conseil municipal de la commune d'Herblay-sur-Seine, légalement convoqué le 19 juin 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU.

Le nombre de Conseillers :

En exercice : 39

Présents : 36

Votants : 39

SECRETAIRE DE SEANCE : Sarah NEROZZI BANFI

QUESTION N°104

OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2025 – VILLE

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe ROULEAU, Maire, Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise,
M. Philippe BARAT, Mme Nadine PORCHEZ, M. Johann ROS, Mme Sarah NEROZZI-BANFI, M. David GOSSET, Mme Séverine GOMES, M. Philippe VONMEURS, Mme Marlène MATHIOT, M. Dominique ROUSSEL, Mme Sophie LEVASSEUR, M. Benoit VINCENT, Adjoints au Maire,
M. Gérard PIPAT, Mme Evelyne LARGENTON, Mme Catherine LIGNIER, Mme Adèle ALBERT-ETIENNE, M. Xavier DAUDE, M. Christian CHAPELLON, M. Philippe LEVEQUE, Mme Sofia RODAS-PAWLOFF, Mme Marianne PATARIN, Mme Yasmina SOLTANI à partir du point n°002, Mme Samira BELMOKHTAR, Mme Oriane SIMON, M. Mounir BAYACH, Mme Céline FLAVENOT, M. Michaël BAUMGARTNER, Mme Sohane ZADIGUE-BAPTISTE, M. Axel LEGRAND, M. Nathan BOROWIECKI, Mme Nathalie CHAUFFOUR, M. Philippe CERISIER, Mme Cécile RILHAC, Mme Elya CONZA, M. Olivier DALMONT, Mme Cécile JOBIN, Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Linda SAGET a donné pouvoir à M. David GOSSET,
Mme Yasmina SOLTANI a donné pouvoir à Mme Nadine PORCHEZ, jusqu'au point n°001,
M. Mohamed EL BAGHDADI a donné pouvoir à M. Johann ROS,
M. Anisse MAGRI a donné pouvoir à M. Philippe BARAT.



QUESTION N° 104

OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2025 – BUDGET VILLE

RAPPORTEUR : PHILIPPE BARAT

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.2311-5 et R.2311-13,

Vu l'instruction budgétaire M57, annexée à l'arrêté du 21 décembre 2023, qui prévoit l'affectation du résultat au vu du compte financier unique,

Vu le budget principal 2025 voté par la délibération n°2025/011 en date du 13 février 2025,

Vu le budget principal 2026 voté par la délibération n°2026/057 en date du 15 avril 2026,

Vu le Compte Financier Unique relatif à l'exercice 2025 voté ce jour,

Vu la fiche de résultats de l'exercice 2025 visée par Monsieur le Comptable Assignataire d'Argenteuil, soit :

✓ Résultat net de fonctionnement	6 642 007.58 €
✓ Résultat d'investissement	- 4 224 034.16 €
✓ Solde des restes à réaliser	- 993 043.45 €

Après examen en commission des affaires financières du 24 juin 2026,

Après en avoir délibéré,

1 - Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2025 du budget principal de la ville de la façon suivante :

- + 5 217 077.61 € en compte de réserves, afin de couvrir le résultat d'investissement corrigé des restes à réaliser
- - 4 224 034.16 € en résultat d'investissement reporté
- + 1 424 929.97 € en résultat de fonctionnement reporté

ADOpte À l'Unanimité (39 voix pour)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Et ont, les membres présents, signés au registre.

Pour extrait conforme,

Sarah NEROZZI-BANFI Adjointe au Maire, Secrétaire de séance	Philippe ROULEAU Maire d'Herblay-sur-Seine Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise
--	--

Délibération du Conseil municipal du 25 juin 2026

AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2025 – BUDGET VILLE

Le Tribunal administratif peut être saisi dans un délai de deux mois à compter de sa publication, échéant sa notification, par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet

www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
095-219503067-20260625-Q104DB2026086v2-DE
Date de télétransmission : 28/08/2026
Date de réception préfecture : 28/08/2026